



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/145/F**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**OBJET** : FINANCES

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de Porto-Vecchio (EHPAD) - Second plan d'apurement de la dette constituée par impayés de loyers et avenant à la convention de location.

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 04 décembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

**Absents** : Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Georges MELA.

**Avaients donné procuration** : Emmanuelle GIRASCHI à Dumenica VERDONI ; Jean-Claude TAFANI à Jacky AGOSTINI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Didier LORENZINI à Michel GIRASCHI ; Nathalie MAISETTI à Santina FERRACCI ; Stéphane CASTELLI à Véronique FILIPPI ; Nathalie CASTELLI à Janine ZANNINI ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Petru VESPERINI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Joseph TAFANI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Georges MELA à Etienne CESARI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération en date du 12 juillet 2012, la Ville de Porto-Vecchio actait l'achat de la bâtisse abritant le foyer pour personnes âgées de Porto-Vecchio auprès de l'Office de l'Habitat de Corse du Sud.

Le 17 février 2017, la Ville délibérait sur le principe de la résiliation conventionnelle anticipée du bail emphytéotique conclu en 1982, entre la Commune et l'Office de l'Habitat de Corse du Sud. Ainsi, à l'issue de cette procédure, la Ville est devenue propriétaire de la bâtisse accueillant l'établissement pour personnes âgées dépendantes de Porto-Vecchio dont le locataire et le gestionnaire à ce jour, est toujours le Centre Hospitalier de Bonifacio.

Dès lors, depuis le 07 mai 2018, un bail est conclu entre la Ville et le Centre Hospitalier de Bonifacio qui loue cette bâtisse pour un montant annuel de 130.200 €.

Depuis 2018, le Centre Hospitalier de Bonifacio doit faire face à des difficultés de liquidités qui impactent directement la trésorerie communale. Face à ces difficultés de paiement des échéances dues au titre de ce bail, un premier plan d'apurement des impayés avait été mis en place, rapidement mis en suspens face à de nouveaux problèmes financiers intervenus au sein du Centre Hospitalier de Bonifacio.

Aujourd'hui, la nouvelle majorité municipale propose de reprendre ce plan d'apurement et de le mener à terme.

Pour ce faire, des contacts ont été renoués avec la nouvelle direction de l'EHPAD de Porto-Vecchio.

Lors de cet échange, la direction de l'EHPAD de Porto-Vecchio a formulé une proposition pour apurer la situation concernant la dette constituée par les impayés de loyers au bénéfice de la commune de Porto-Vecchio pour un montant s'élevant à 321.038,05 €.

La Direction a ainsi proposé :

- le paiement immédiat des sommes de 11.344,50 € et de 526,15 € (titres 2055) afin de ramener la dette à hauteur de 309.167,40 €.
- le paiement avant la fin d'année 2020 de la somme de 46.498,50 € correspondant au titre 1381 (ramenant ainsi la dette à hauteur de 262.668,90 €).
- un paiement mensuel du loyer de l'année 2021, soit 10.850,00 €, sous réserve que la Ville accepte une modification du bail initial en y insérant une clause de paiement mensuel du loyer par avenant (le paiement mensuel sera plus soutenable pour la trésorerie du Centre Hospitalier). Ce bail a été conclu le 21 juillet 2017 pour une période de 3 ans, reconductible tacitement deux fois.
- l'élaboration d'un échéancier de résorption de la dette antérieure de 262.668,90 € sur 30 mois, avec un paiement mensuel de 8.755,63 € en début de mois.

Durant 30 mois, le Centre Hospitalier de Bonifacio s'acquitterait donc d'une somme mensuelle de 19.605,63 €. Cette proposition, conduit non seulement au règlement total d'un passif relativement ancien mais également à la mensualisation des paiements futurs, ce qui permettra de disposer d'une source de trésorerie, à un rythme régulier et plus soutenu.

Au seuil d'une année nouvelle, qui sera, notamment marquée par la première phase de travaux au sein de l'EHPAD, pour un montant total de 847.191,60 € (qui devrait être financée à 80 %), cette proposition contribuera à asseoir une politique novatrice en matière d'accueil et de prise en charge de nos anciens. Il s'agit, par-delà les incontournables aspects financiers, d'un marqueur fort de notre identité culturelle et de notre projet politique, ainsi que le signe d'une évolution réelle au plan sanitaire et social.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'échéancier de paiement proposé par le Centre Hospitalier de Bonifacio au titre des impayés de loyer concernant l'occupation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Porto-Vecchio et d'autoriser le Maire à signer un avenant au bail pour permettre le paiement mensuel du bail.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 18/031/AFF FONC du 12 avril 2018 relative à la convention de location entre la Commune de Porto-Vecchio et le Centre Hospitalier de Bonifacio,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 11 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'échéancier de paiement proposé par le Centre Hospitalier de Bonifacio au titre des impayés de loyer concernant l'occupation de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Porto-Vecchio.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à signer un avenant au bail permettant le règlement mensuel du bail de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Porto-Vecchio.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	13
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

